



P.K.O



« Être dans le vent, c'est l'idéal des feuilles mortes ». Jean Guilton

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°13/2018
Dimanche 4 mars 2018 – 3^{ème} Dimanche du temps de Carême – Année B

LAISSEZ-MOI VOUS DIRE...

JEUDI 8 MARS : JOURNÉE MONDIALE DE LA FEMME

LES FEMMES ONT-ELLES LEUR PLACE DANS L'ÉGLISE ?

C'est une question qui ne se posait pas autrefois car la réponse allait de soi...

Dans un contexte plus égalitaire la même question interpelle différemment selon qu'on est bien ancré au sein de l'Église ou qu'on se trouve marginale, voire complètement hors du champ de l'Église.

Je me souviens avoir rencontré Monseigneur Michel Coppenrath au retour d'une cérémonie de confirmation qu'il présidait en l'église du Sacré-Cœur d'Arue, il me dit ceci : « *Je me suis retrouvé dans le chœur avec principalement des femmes et des jeunes filles servants de messe ! On aurait pu me prévenir !* »

À l'occasion du Synode régional de l'Océanie -dont nous fêtons le vingtième anniversaire en fin d'année – des femmes et des religieuses réclamaient auprès du Saint-Père : la traduction « inclusive » des textes liturgiques ; la parité homme-femme au sein de l'Église et certaines religieuses anglophones allaient jusqu'à demander de prendre part au ministère sacerdotal ! Dans les couloirs de la « *Aula Paul VI* » bon nombre de cardinaux ne manquaient pas de rappeler que Jean-Paul II avait déjà tranché la question.

Lorsqu'on relit l'Exhortation apostolique post-synodale « *Ecclesia in Oceania* » on y trouve plusieurs passages concernant le rôle des femmes dans l'Église. « *Les Pères du Synode ont assuré "leur soutien aux laïcs hommes et femmes qui, dans leur existence quotidienne, vivent pleinement leur vocation chrétienne et renouvellent l'ordre temporel, par les valeurs personnelles et familiales, par leur participation aux enjeux économiques, par leurs activités professionnelles, par leur présence dans les institutions politiques, dans les relations internationales, dans les activités artistiques, etc..."* » [Ecclesia in Oceania, 22 novembre 2001, n°43, *Vocation des laïcs*, Proposition 30]

« *L'Église est spécialement attentive au droit des femmes à se marier librement et à être traitées avec respect dans le mariage. La polygamie, qui existe encore dans certaines régions, est une cause grave d'exploitation des femmes. D'une manière plus générale, les Pères du Synode se sont préoccupés de la condition sociale de la femme en Océanie, souhaitant que soit respecté le principe "à travail égal, salaire égal", et que les femmes ne soient pas exclues du monde du travail.* » [ibid. n°45, *Le mariage et la vie familiale*]

« *Plus que jamais, de nos jours, l'Église a besoin des compétences, des énergies, de la sainteté même des femmes si l'on veut que la nouvelle évangélisation porte les fruits si*

ardemment désirés. Si certaines femmes se sentent encore mises à l'écart dans l'Église comme dans la société en général, bien d'autres éprouvent un profond sentiment d'épanouissement en contribuant à la vie paroissiale, en participant à la liturgie, à la vie de prière et aux œuvres apostoliques et caritatives dans l'Église en Océanie. Il est important que l'Église, au niveau local, offre aux femmes la possibilité de prendre la part qui leur revient dans la mission de l'Église ; jamais elles ne devraient se sentir étrangères. » [ibid. n°46, *les femmes dans l'Église*, Proposition 27]

Vingt ans plus tard, dans les pays anglophones un bon nombre de femmes revendiquent - comme un droit – l'accès au diaconat et même au sacerdoce. En Europe dans les pays latins la tendance s'oriente davantage vers l'ordination sacerdotale des hommes mariés, avec la perspective -un jour ou l'autre – de voir l'accès des femmes à la prêtrise. Certaines églises protestantes ont franchi le pas en ordonnant des femmes pasteurs et même des femmes évêques.

En mai 2016, à l'occasion d'une rencontre avec près de 800 supérieures générales de congrégations religieuses, une proposition a été faite au Pape François : « *Pourquoi ne pas inclure les femmes parmi les diacres permanents, comme c'est arrivé dans l'Église primitive ? Pourquoi ne pas constituer une commission officielle qui puisse étudier la question ?* »

Comme à son habitude, le Saint Père a saisi la balle au bond, et dès août 2016 il a annoncé la création d'une commission chargée d'étudier le diaconat des femmes, « *surtout au regard des premiers siècles de l'Église* ». Composée à parité de 6 hommes et de 6 femmes, la commission n'a pas de mandat déterminé dans le temps et peut siéger autant de fois que nécessaire.

Dans nos deux diocèses (Papeete et Tefenuaenata) regardons quelles places tiennent les femmes dans nos paroisses, dans nos associations... La plupart d'entre elles n'en demandent pas plus, loin d'elles le désir d'être « *diacre* » et encore moins d'être « *prêtre* » !

Dominique Soupé

Une évidence dont il faut se souvenir : N'y a-t-il pas une femme qui a obtenu une place de choix au sein de l'Église ? ... Eh oui -bingo, vous avez gagné !- il s'agit de la Vierge Marie : Mère de Dieu, Mère de l'Église, Mère de l'humanité.

© Cathédrale de Papeete - 2018

